

# Communiqué de Presse

## Direction de la Communication

Réf: 103f10

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: [www.coe.int](http://www.coe.int)

e-mail: [pressunit@coe.int](mailto:pressunit@coe.int)



### 47 Etats membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
«L'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine»  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## L'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme Les ministres des 47 à Interlaken (Suisse)

Strasbourg, 09.02.2010 – L'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme sera au centre des débats des ministres responsables des droits de l'Homme des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe les 18 et 19 février, au *Casino Kursaal* d'Interlaken.

Cette conférence, organisée par la présidence suisse du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, vise à réaffirmer l'engagement des Etats membres envers la protection des droits de l'homme en Europe, ainsi que leur détermination de permettre à la Cour européenne des droits de l'homme, rouage essentiel du mécanisme de protection, de faire face au volume croissant de requêtes.

Les ministres débattront des réformes qui assureront l'efficacité de la Cour de Strasbourg à long terme, ainsi que des moyens permettant de mieux surveiller l'exécution de ses arrêts et d'améliorer la protection des droits de l'homme au niveau national.

La Présidente du Comité des Ministres et la cheffe du Département fédéral de justice et police ouvriront la conférence jeudi 18 février, à 15 heures, suivies des interventions du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, des Présidents de l'Assemblée parlementaire et de la Cour européenne des droits de l'homme, du Vice-Président de la Commission européenne et du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. La parole sera ensuite donnée aux chefs des délégations nationales et aux représentants de la société civile.

L'adoption de la *Déclaration d'Interlaken* et d'un plan d'action pour la réforme est prévue vendredi 19 février.

[Lien sur le dossier spécial](#)

[Lien sur le site de la présidence suisse du Comité des Ministres](#)

### Note aux Rédactions

La séance introductive est ouverte à la presse.

Une photo de groupe sera prise jeudi 18 février à 20h10 au Grand Hôtel Victoria Jungfrau.

Une conférence de presse se tiendra vendredi 19 février à 14 heures au Casino Kursaal Interlaken.

Des interviews pourront être organisées sur place, notamment pendant les pauses café. Les demandes d'accréditation sont à adresser à [info@eda.admin.ch](mailto:info@eda.admin.ch)

### Contacts Presse :

**Pour le Conseil de l'Europe :** **Henriette Girard**, Attachée de presse, tel, +33 (0)3 88 41 21 41, mob. +33 (0)6 75 65 03 39, [henriette.girard@coe.int](mailto:henriette.girard@coe.int)

### **Pour la présidence suisse :**

**Nadine Olivieri**, porte-parole, tel +41(0)79 763 96 43, [nadine.olivieri@eda.admin.ch](mailto:nadine.olivieri@eda.admin.ch)

**Linda Shepard**, chargée de communication, tel +41 (0)79 544 48 16, [linda.shepard@eda.admin.ch](mailto:linda.shepard@eda.admin.ch)

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)